

MANUEL
DE LA GENDARMERIE,
OU
RECUEIL

des Lois, Ordonnances Règlements.

ET DE TOUS LES ACTES

RELATIFS AU SERVICE ET A L'ADMINISTRATION DE CE CORPS.

TROISIÈME ÉDITION,

Revue, annotée et considérablement augmentée;

Par H. R.



Prix broché : 3 francs.

PARIS,
CHEZ LÉAUTEY, ÉDITEUR,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA GENDARMERIE,
21, Rue St-Guillaume, F. S.-G.
1844.

soit cousu avec soin, parfaitement tendu, de manière à ne présenter aucun pli.

Le cuir de bœuf noir des rênes, des dessus de tête, des montans et des porte-mors, doit être d'une qualité supérieure, parce que les efforts du cheval portent principalement sur ces parties. Le même motif fera sentir la nécessité de vérifier avec soin la confection et la force des cuirs de bœuf, dits de *Hongrie*, employés pour le licol d'écurie et le bridon d'abreuvoir.

La qualité du drap et des galons en fil, de la housse et des chaperons, le soin apporté à toutes les coutures, et surtout à celles que le frottement peut plus facilement endommager, seront également l'objet d'un examen attentif.

Approuvé :

Le Maréchal, Ministre de la guerre,

Marquis MAISON.

ANNEXE

A L'INSTRUCTION DU 18 AVRIL 1836,

SUR

L'UNIFORME DE LA GENDARMERIE;

*Approuvée le 10 mars 1841 par le Président du Conseil
Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre (*).*

GENDARMERIE COLONIALE.

HABILLEMENT.

- 1° Kurtka, ou habit court;
- 2° Surtout, ou habit long;
- 3° Manteau à manches;
- 4° Pantalon de drap gris-bleu, avec une bande en drap bleu-de-roi;
- 5° Pantalon de coutil blanc;
- 6° Pantalon de coutil bleu;
- 7° Veste d'écurie en coutil gris.

(*) NOTA. L'annexe ne donne le détail que des effets qui sont particuliers à la gendarmerie coloniale. Quant aux autres, elle indique seulement les changemens ou modifications, et renvoie pour l'ensemble à l'instruction du 18 avril 1836. (*Voir plus haut à la page 105 et suivantes.*)

1° KURTKA OU HABIT COURT.

Coupe du Kurtka.

Le kurtka est coupé droit par devant, est fermé avec neuf gros boutons d'uniforme. Du point de leur jonction avec le collet, les devants descendent jusqu'à la hauteur du niveau des hanches, et sont coupés carrément.

Le côté des boutonnières est bordé d'un passe-poil écarlate depuis le collet jusqu'à la naissance des retroussis ; du côté des boutons, ce passe-poil ne commence qu'au bas du devant.

Les boutonnières sont bordées en drap.

L'échancrure des devant du kurtka est bordée d'un passe-poil écarlate, jusqu'à la naissance des retroussis.

Il est pratiqué, dans la partie supérieure de la manche, près de la couture, deux œillets, qui sont à 20 millimètres l'un de l'autre, pour fixer les trèfles et les aiguillettes sur le milieu de l'épaule.

Collet.

Le collet est échancré, sur ls devant, de 50 millimètres de chaque côté par le haut, et se joint à la partie inférieure, au moyen d'une forte agrafe noire, placée sur la couture entre les deux draps.

Il est de même drap que le kurtka, doublé et bordé d'un passe-poil pareil. Entre les deux draps du collet, il y a, au lieu de toile forte, une basane passée en couleur fauve, afin de lui donner plus de soutien.

Basques.

Les basques croisent à leur extrémité inférieure, afin que la grenade du côté droit se trouve couverte par la pointe du côté opposé. Elle sont réunies à la taille par une couture rentrée, faite avec de la soie, et sont ornées d'un tour de poche écarlate, de 170 millimètres de hauteur, à 3 pointes partagées par moitié.

Il existe sur la basque, en outre du bouton placé au bas de la taille, 3 gros boutons cousus à 3 millimètres du passe-poil.

Une patte martingale à pointe, bordée d'un passe-poil écarlate, et destinée à soutenir le ceinturon, est placée dans la couture rentrée, à 10 millimètres du bout du passe-poil de la patte. Le haut de cette patte martingale est retenu par un petit bouton attaché au corps de l'habit. Les basques sont garnies intérieurement d'une forte toile, dite à voile.

Paremens.

Les paremens sont en drap bleu ; le bas de la manche est ouvert à la partie supérieure, et fermé par une patte de drap bleu à trois boutonnières bordées en drap. Les paremens et la patte sont bordés d'un passe-poil écarlate.

Retroussis et Grenades.

Les retroussis sont en drap écarlate. Ceux de derrière commencent à la partie inférieure de la taille et ont, à leur naissance, 15 millimètres de largeur apparente ; ceux du devant commencent à l'angle de l'échancrure et ont, à leur naissance, 13 millimètres de largeur. Ces retroussis se joignent au milieu de l'extrémité inférieure de la basque, et sont ornés aux angles du bas, d'une grenade à 13 flammes en fil blanc, pour les gendârmes, en fil d'argent pour les brigadiers et les maréchaux-des-logis (le centre de la bombe de la grenade des sous-officiers est en laine bleue, du diamètre de 5 millimètres), et pour les officiers entièrement en fil d'argent. Les grenades sont toujours brodées sur bleu, teint en laine, pareil à celui du kurtka.

Poches en dessous.

Les poches sont ouvertes en dessous et en large, à 30 millimètres du bord des retroussis. L'ouverture est de 170 à 175 millimètres, et est placée à 200 millimètres du bas de la basque. Sous l'ouverture, il règne une parementure en drap écarlate de 25 à 30 millimètres de largeur.

La poche en toile est assez profonde pour arriver à 30 millimètres du bas de la basque, sa largeur n'a pas moins de 180 millimètres à son ouverture.

Doublure.

La doublure du dos, du corsage, des devans, des manches et les poches du kurtka des sous-officiers et gendarmes, sont en toile bisonne ; la doublure des basques, à partir du bas de la taille, est en drap écarlate.

Il existe en dessous des devans, une parementure du même drap que l'habit large de 70 millimètres, à partir de la naissance du collet jusqu'à l'échancrure, et de 50 millimètres depuis l'échancrure jusqu'à la naissance de la doublure écarlate des basques. Les kurtkas ne sont ouatés, que lorsque la conformation de l'homme l'exige.

Boutons.

Le kurtka est garni de dix-sept gros boutons, de sept petits et de deux moyens. Ces boutons sont en argent.

Ils sont placés, savoir : neuf gros sur le devant à 40 millimètres du bord, deux gros au bas de la taille, six gros à l'angle de chaque pointe des tours de poche, trois petits à chaque manche, un petit pour retenir la patte martingale et un moyen sur chaque épaule, tout près du collet, et presque dans l'angle formé par la couture du collet, et celle qui réunit l'épaulette du kurtka à la pièce du dos. La queue des boutons moyens à 8 millimètres.

Passans.

Les passans d'aiguillettes ont 10 millimètres de largeur, et 80 millimètres de longueur ; ils sont doublés en drap bleu, et placés à 10 millimètres de la couture de la manche.

DIMENSIONS DES DIVERSES PARTIES DU KURTKA
CONFECTIONNÉ.

Collet.

	mèt.	mill.
Longueur du haut	0	330
Longueur du bas	0	460
Hauteur	0	080
<i>Devants</i> (celui de droite dépasse le collet de 50 millimètres, celui de gauche de 10 millimètres).		
Longueur directe sur le bord latéral	0	440
Largeur au milieu de l'emmanchure	0	270
Largeur à la hauteur de la taille.	0	480

Basques.

Largeur à la partie supérieure	0	250
Largeur au milieu.	0	190
Largeur au bas.	0	070
Longueur	0	280
Longueur du tour de poche	0	170

Manches.

Longueur sur la couture du coude.	0	750
Longueur sur celle de la saignée	0	590
Largeur au coude.	0	190
Largeur au bas de la manche.	0	140

Paremens.

Hauteur	0	085
Rempli (environ).	0	030

Pattes de paremens.

Longueur	0	110
Largeur	0	040

Patte, dite martingale.

Longueur.	0	110
Largeur à sa partie supérieure	0	030
Largeur à sa partie inférieure	0	025

Derrières.

Longueur du collet à la taille.	0	450
Longueur de la taille au bas des basques	0	280
Largeur aux angles inférieurs d'épaulettes.	0	380
Largeur des boutons de la taille à la couture du milieu	0	035

Poches interieures, sans bouton.

Ouverture	0	170
Distance au bas de la basque.	0	200
Distance au retroussis de derrière	0	030

Parementages.

Des devants. 0 070

Quantité d'étoffes nécessaire pour la confection du kurtka.

Kurtka.	{	Drap bleu, de 150/100 de large.	1 040
		Drap écarlate, id. id.	0 180
		Toile bisonne pour doublure et poche de 89/100.	1 660

2° SURTOUT OU HABIT LONG.

Le surtout ou habit long de la gendarmerie coloniale, est semblable à celui de la gendarmerie départementale, à l'exception des boutons qui sont en argent.

(Voir la description aux pages 106, 107, 108, 109, 161 et 162 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

3° MANTEAU A MANCHES.

Le manteau à manches de la gendarmerie coloniale, est le même que celui de la gendarmerie départementale, à l'exception des boutons qui sont en argent.

(Voir la description aux pages 111, 112, 113 et 163 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

4° PANTALON DE DRAP GRIS-BLEU ,

Avec bandes en drap bleu-de-roi.

Le pantalon en drap gris-bleu de la gendarmerie coloniale est à brayette, avec une bande de drap bleu-de-roi, pareil à celui de, habits et dont la largeur est de 40 millimètres. Il est conformes d'ailleurs, à celui de la gendarmerie départementale.

(Voir la description aux pages 109, 110, 111 et 163 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

5° PANTALON DE COUTIL BLANC.

Le pantalon de coutil blanc est à brayette, et conforme, d'ailleurs, à celui porté par la gendarmerie départementale.

(Voir la description aux pages 109, 110, 111 et 163 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

6° PANTALON DE COUTIL BLEU.

Le pantalon de coutil bleu à brayette, et semblable, d'ailleurs, à celui en usage dans la gendarmerie de la Corse. Ses dimensions sont les mêmes que celles du pantalon blanc.

(Voir la description aux pages 109, 110, 111 et 163 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

7° VESTE D'ÉCURIE EN COUTIL GRIS.

La veste d'écurie en coutil gris décati, est ronde, à manches, assez longue pour emboîter les hanches. Elle est coupée droit par devant, et ferme au moyen de neuf petits boutons de même

étoffe, qui sont placés à 25 ou 35 millimètres en arrière du bord. Les boutonniers sont en fil. Elle a, de chaque côté, une poche ouverte en travers, disposée de manière que le devant soit plus élevé de 45 millimètres que le derrière.

Le collet, doublé entièrement de même étoffe, est échancré par devant. Un parementage en coutil de 185 millimètres de largeur en haut, et de 140 en bas, est placé sous chaque devant, au bord latéral.

La manche est ouverte sur la couture extérieure du bas, dans une longueur de 130 millimètres. L'ouverture est fermée par deux petits boutons, recouverts de coutil, l'un à 20 millimètres au-dessous du bord supérieur du parement, et l'autre à 20 millimètres au-dessus du même bord.

La doublure et les poches sont en toile bisonne. Le bas de la veste est piqué à 10 millimètres du bord.

DIMENSIONS DES DIVERSES PARTIES DE LA VESTE.

Collet.

	mèt.	mill.
Longueur du haut	0	380
Longueur du bas	0	490
Hauteur	0	060

Devants dépassant le collet du côté droit de 45 millimètres, du côté gauche de 10 millimètres.

Longueur directe sur le bord latéral	0	510
Largeur au milieu de la poitrine (3 ^e bouton)	0	240
Largeur du bas	0	450

Derrières.

Longueur depuis le collet jusqu'en bas	0	530
Largeur de la carrure	0	200
Largeur du bas	0	080

Manches.

Longueur sur la couture du coude	0	740
Longueur du côté de la saignée	0	570
Largeur au coude	0	190
Largeur au bas du parement	0	140

Paremens.

Hauteur	0	080
Rempli (environ)	0	040

Pattes de poche.

Longueur	0	200
Hauteur	0	040
Distance du bord latéral de droite	0	150
Distance de celui de gauche	0	130
Distance du bord inférieur de devant	0	170
Distance du bord inférieur de derrière	0	125

Parementages

Des devants.	{	Hauteur au bord latéral	0	510
		Hauteur au bord inférieur	0	630
		Largeur du haut	0	185
		Largeur du bas.	0	140

Quantité d'étoffes nécessaire pour la confection de la veste.

Coutil gris décati, pur fil, en 70/100 de large.	2	600
Toile bisonne décatie pour doublures et poches, en 82/100	2	100

COIFFURE.

- 1° SCHAKO.
- 2° CHAPEAU.
- 3° BONNET DE POLICE.

1° SHAKO.

Les sous-officiers et gendarmes des colonies, font usage d'un schako en cuir de vache mince, étiré, rendu imperméable, et recouvert d'une peau de veau fin, verni noir.

La calotte est de même nature, elle est jointe au corps du schako par une couture recouverte d'un galon de laine noire.

La visière est en cuir de vache, verni noir doublée d'une peau maroquinée de couleur verte, et piqué à son bord extérieur, elle a une fausse gorge, qui sert à la joindre au bas de la carcasse.

La coiffe se compose d'un turban en basane, noirci et cylindrique, taillé à dents; elle se ferme au moyen d'un fort lacet en fil noir, passé dans les extrémités des dents service de coulisse.

Les mentonnières en cuir verni noir à passans coulans, sont fixées au schako au moyen de deux boulons en métal noir.

Le schako est surmonté d'un pompon en laine écarlate, de forme sphérique.

Schako des officiers.

Le schako des officiers ne diffère de celui des sous-officiers et gendarmes, que par le galon du bord qui est en soie noire, et le pompon en cordonet d'argent.

Dimensions du schako.

		mèt.	mill.
Hauteur.	{	du devant prise à la visière.	0 180
		du derrière.	0 240
Diamètre de la calotte, bord compris		0	150
Largeur de la visière au milieu		0	070
Largeur de la coiffe prise à l'extrémité des dents		0	150
Diamètre du pompon		0	055

2° CHAPEAU.

Le chapeau de la gendarmerie coloniale est le même que celui de la gendarmerie départementale.

(Voir la description aux pages 120 et 165 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

4° BONNET DE POLICE.

Le bonnet de police de la gendarmerie figure celui des carabiniers. Il est en drap bleu-de-roi.

Coupe du bonnet de police.

La hauteur totale, prise au milieu, est de 190 millimètres. La coupe de la demi-flamme est faite de manière à n'avoir que deux coutures perpendiculaires, l'une sur le devant, l'autre sur le derrière. Il n'en est point pratiqué à la partie supérieure, mais on peut tolérer une pièce rapportée sous le turban, de la hauteur de 60 millimètres au plus. La partie supérieure est plus étroite de 45 millimètres, que la partie inférieure.

Turban.

Le turban a, sur le devant, une échancrure de 30 millimètres.

Doublure du bonnet.

Le bonnet est doublé d'une forte peau de mouton passée, de couleur fauve; qui règne dans toute la partie intérieure du bonnet.

Ornemens.

Le turban est orné, à sa partie supérieure, pour les gendarmes, de deux galons en fil blanc, tissus à points de Hongrie; celui du haut a 22 millimètres de large, celui du bas 13. Il y a, entre les deux galons, une distance de 3 millimètres.

Une grenade est placée au milieu du turban, à 5 millimètres du bord inférieur. Cette grenade est semblable à celle du surtout.

Le gland est attaché sous le turban au moyen d'un cordonnet pendant entre les deux pointes de l'échancrure du devant du turban; la longueur apparente de ce cordonnet est de 30 mill. Des cordonnets en fil blanc, figurent la flamme retroussée sur le côté droit à la hauteur du turban; ils sont à une distance de 10 millimètres de celui qui partage le milieu.

Ornemens pour le bonnet de police des sous-officiers.

Pour les maréchaux-des-logis et les brigadiers, les mêmes dimensions et proportions sont observées; mais les ornemens sont ceux ci-après, savoir :

Un galon en argent tissu à points de Hongrie, [large de 22 millimètres.

Un deuxième galon tissu de même, large de 13 millimètres.

Un cordonnet et un gland mélangés par moitié, en filé d'argent et laine bleu-de-roi.

Une grenade pareille à celle du surtout des sous-officiers.

Ornemens pour le bonnet de police des officiers.

Le bonnet de police pour les officiers a les mêmes formes et dimensions que celui de la troupe.

Le cordonnet est en filé d'argent, les franges du gland sont à graines pour les sous-lieutenans, lieutenans et capitaines, et à torsades pour les officiers supérieurs. La grenade est pareille à celle des retroussis du surtout.

Les galons sont en argent, tissus à points de Hongrie : l'un a 30 millimètres de large, et l'autre 13; ils sont placés à 3 millimètres de distance l'un de l'autre.

DIMENSIONS DU BONNET DE POLICE

Corps du Bonnet.

	mèt.	mill.
Hauteur sur le milieu.	0	190
Hauteur sur le côté.	0	190
Largeur aux angles supérieurs du haut.	0	250
Largeur au bas.	0	295

Turban.

Hauteur au milieu des courbes.	0	100
Hauteur aux pointes du devant.	0	170
Hauteur aux pointes de derrière.	0	160

Quantité de drap et de galon nécessaire pour la confection du Bonnet de police.

Drap bleu de roi, en 144/100 de large.	0	150
Cordonnet.	0	780
Galon, large de 22 millimètres.	1	200
Galon, large de 13 id.	1	000

OBJETS DE DISTINCTION.

(Voir l'Instruction du 18 avril 1836, pages 117, 118, 119, 120, 156 et 157.)

Boutons.

Les boutons du kurtka, du surtout et du manteau, sont en argent. Ils portent l'empreinte d'un coq gaulois, avec la légende : *Gendarmerie coloniale*, et l'exergue : *Sûreté publique*. Leur diamètre est de :

25	millimètres	pour les gros.
20	id.	pour les moyens.
18	id.	pour les petits.

ÉQUIPEMENT.

L'équipement de la gendarmerie coloniale est semblable à celui de la gendarmerie départementale.

(Voir la description aux pages 123 à 132, 158 et 159 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

Sauf les modifications suivantes :

Petites bottes.

Les sous-officiers et gendarmes à cheval ne font usage que de petites bottes, portées sous le pantalon. La hauteur de la tige est au moins de 320 millimètres, à partir de la semelle; la hauteur du talon est de 30 millimètres; la semelle est garnie d'une double rangée de clous.

Éperons.

Les éperons sont fixés au talon par cinq vis; ils sont en fer verni noir, forgé en demi-baguettes. Les branches ont 48 millimètres de longueur sur 11 de largeur; la tige, mesurée en dedans du talon, a 50 millimètres de long sur environ 12 millimètres de diamètre. La molette a 12 pointes et 21 millimètres de diamètre.

Les éperons des officiers sont forgés à plat et bronzés; la molette est à soleil.

HARNACHEMENT.

Le harnachement de la gendarmerie coloniale est semblable à celui en usage dans la 17^e légion de gendarmerie.

(Voir la description aux pages 142, 143 et 159 de l'Instruction du 18 avril 1836.)

A l'exception des objets ci-après :

Selle.

La selle est la même, seulement les panneaux sont à flancs avec bourrelets en crain, au lieu de bourre.

Poitrail.

Sur le rond en cuir du poitrail est fixée une grenade en cuivre estampée.

Fontes.

Les fontes sont substituées aux sacoches. Ces fontes sont en cuir de couleur fauve et montées sur chapelet; elles ont 270 millimètres de hauteur apparente sur le devant, et 285 millimètres sur le derrière.

Un morceau de cuir fort, bordé et coupé en forme de visière, ayant, dans sa plus grande largeur, 45 millimètres, et 160 milli-

mètres de longueur, est cousu sur le derrière et à l'ouverture de la fonte. Un bouton destiné à maintenir la calotte du chaperon est fixé à ce morceau de cuir. La largeur, dans son œuvre, à la partie supérieure de la fonte est de 130 millimètres et la hauteur de 80 millimètres. Sur le devant de la fonte, à 50 millimètres de l'extrémité de la partie supérieure, il est placé, en travers, un passant destiné à recevoir le contre-sanglon, qui doit être fixé au moyen d'une boucle cousue à 20 millimètres au-dessous du passant.

Nota. Les boucles, crampons, anneaux, etc., sont en cuivre au lieu d'être en fer.